

COVID-19 ET ÉCONOMIE LOCALE

DOSSIER DE PRESSE

MAI 2020
MIS À JOUR LE 23 JUILLET 2020

*A situation exceptionnelle,
mesures exceptionnelles*

Contact presse

Jean-Marc BORREDON
jean-marc.borredon@annemasse-agglo.fr
+33 (0)6 88 79 55 75

Annemasse Agglo à vos côtés

 www.annemasse-agglo.fr    Annemasse Agglo
 contact@annemasse-agglo.fr  +33 (0)4 50 87 83 00



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Le Plan Local d'Aides d'Annemasse Agglo et de ses communes pour accompagner au mieux les entreprises du territoire

Le 17 mars a marqué le début du confinement pour contenir l'épidémie de Coronavirus Covid-19 sur le territoire national et avec pour conséquence, des difficultés pour nos entreprises et commerçants locaux (fermetures administratives ou baisses d'activité, problèmes de trésorerie...). Pour les aider à faire face à cette période difficile et leur donner le souffle nécessaire à la reprise de leurs activités, Annemasse Agglo et ses communes déploient des efforts massifs et sans précédent à travers la mise en place d'un Plan Local d'Aides aux entreprises.

Le Plan Local d'Aides aux entreprises du territoire d'Annemasse Agglo, ce sont des mesures d'urgence dont certaines déjà largement réalisées, mais aussi des actions de soutien à la reprise économique qui seront déployées dans les mois à venir. Toutes ces actions tiennent compte des dispositifs d'aides déployés au niveau national, régional et départemental, en venant les compléter, ce qui permettra de renforcer l'efficacité des réponses apportées, mais aussi de proposer des solutions à des entreprises non éligibles à ces dispositifs.

3 OBJECTIFS PHARES

- Soulager la trésorerie des entreprises
- Stimuler la reprise d'activité et la demande locale
- Apporter un soutien « sur mesure » aux entreprises les plus en difficulté



9 AXES AVEC DES MESURES CONCRÈTES

1. Assurer une information de qualité et un accompagnement de proximité aux entreprises (page 3)
2. Equiper les entreprises en matériel de protection sanitaire (page 4)
3. Adapter la commande publique à la situation de crise (page 5)
4. Alléger les charges locatives des entreprises (page 6)
5. Agir sur la fiscalité locale (page 7)
6. Accorder des aides directes aux entreprises (page 8)
7. Soutenir l'agriculture locale (page 9)
8. Stimuler la fréquentation des commerces et redynamiser les centres-villes (page 10)
9. Favoriser l'adaptation des acteurs économiques aux enjeux de « l'après-crise sanitaire » (page 11)

Les mesures concrètes du Plan Local d'Aides

NOUVELLES MESURES PRISES EN JUILLET 2020 !

+ DE 395 000 €

DE DÉGRÈVEMENT DE LA CFE*
SUPPORTÉ À PARTS ÉGALES ENTRE
ANNEMASSE AGGLO ET L'ÉTAT

*COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

Axe 5 : agir sur la fiscalité



12 000 €

DE PARTICIPATION A
L'ACTION "RÉAGIR" POUR
LA FORMATION DES
ENTREPRISES

Axe 9 : favoriser l'adaptation des acteurs économiques aux enjeux de l'après-crise sanitaire

LES AUTRES MESURES DEPLOYÉES DEPUIS LE CONFINEMENT



496

ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES
PAR LA MAISON DE L'ÉCONOMIE
DÉVELOPPEMENT

Axe 1 : informer les entreprises



4 100

SALARIÉS ÉQUIPÉS EN MATÉRIEL
SANITAIRE SUR LE TERRITOIRE GRÂCE
AU DISPOSITIF STOP COVID EMPLOYEURS

Axe 2 : équiper les entreprises

740 835 € TTC
D'AVANCES VERSÉES AUX
FOURNISSEURS D'ANNEMASSE
AGGLO ET DES COMMUNES



Axe 3 : adapter la commande publique

20

ENTREPRISES LOCATAIRES D'ANNEMASSE
AGGLO ET DES COMMUNES SE SONT
VUES PROPOSER UN REPORT OU UNE
RÉDUCTION DE LEURS LOYERS

Axe 4 : alléger les charges locatives

3

MOIS D'EXONÉRATION DE LA REDEVANCE
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR
LES COMMUNES DE L'AGGLO

Axe 8 : soutenir les commerçants



45 000 €

DE PARTICIPATION À
L'OPÉRATION DE DONS DE
LAIT ET FROMAGE

Axe 7 : soutenir l'agriculture locale

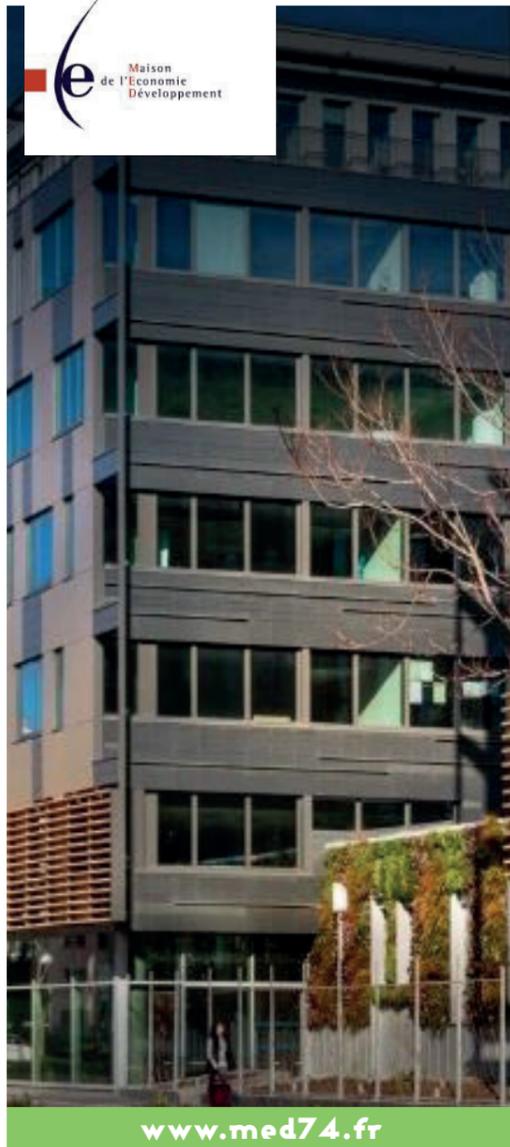
+ DE 180 000 €

DE DOTATION VERSÉE AU FONDS « RÉGION
UNIE » POUR LES MICRO-ENTREPRISES,
ASSOCIATIONS ET COOPÉRATIVES

Axe 6 : apporter des aides directes aux entreprises

AXE 1

Assurer une information de qualité et un accompagnement de proximité aux entreprises



La Maison de l'Économie Développement (MED), l'agence économique d'Annemasse Agglo, au service des entreprises

Les entreprises du territoire peuvent compter sur le soutien de la MED, partenaire économique d'Annemasse Agglo, pour les aider à répondre aux problématiques qu'elles peuvent rencontrer pendant la crise !

L'objectif est de faciliter autant que possible l'aiguillage des entreprises vers les «bons» outils, dispositifs et interlocuteurs (Etat, collectivités, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers...). Site web, réseau social LinkedIn, formulaire en ligne de demande pour les questions spécifiques, permanences téléphoniques...la MED se veut à l'écoute et disponible tous les jours de la semaine pour accompagner au mieux les entreprises.

Le site web ainsi que sur le réseau social LinkedIn de la MED recense :

- des informations sur les aides financières existantes,
- des informations sur la gestion des ressources Humaines,
- des informations sur la gestion des loyers et des charges.

Durant cette période de crise, la MED agit aussi en tant qu'interface réseau en relayant par exemple toutes les initiatives solidaires portées par les entreprises locales qui se mobilisent pour apporter leur soutien dans la lutte contre l'épidémie (ex. production de gel hydroalcooliques, de masques, ...), en soutien à l'économie locale, aux citoyens (ex. prestations conseils gratuites). Pendant le confinement, la MED a participé activement à la mise en valeur des commerces en relayant la carte des établissements ouverts, développée par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Le secteur du Tourisme

L'Office de Tourisme des Monts de Genève effectue un relais d'information à ses adhérents et partenaires sur les dispositifs mis en place pour soutenir les professionnels du tourisme pendant cette période de crise sanitaires (formations, aides économiques...)



AXE 2

Equiper les entreprises en matériel de protection sanitaire

Stop Covid Employeurs, la plateforme d'achat de matériel sanitaire

Stop Covid Employeurs, c'est le nom de la plateforme créée en quelques semaines pour permettre aux employeurs de pouvoir s'approvisionner en matériel sanitaire homologué, fabriqué en France et en Europe, à prix coûtant pour la reprise de leurs activités. Sur cette opération d'urgence, destinée aux employeurs des secteurs d'Annemasse, de Saint-Julien-en-Genevois et de Reignier, aucun bénéfice n'a été réalisé. Masques, gels hydroalcooliques, désinfectants...la plateforme permet de passer commande en quelques clics. C'est grâce à la MED et à des entreprises locales partenaires, qu'Annemasse Agglo, les Communautés de Communes du Genevois et Arve et Salève ont pu proposer cette solution dans les meilleurs délais aux entreprises du territoire.



- 1 plateforme** de commande en ligne
- 6 produits sanitaires** proposés
- 1 point de distribution** en coeur d'Agglomération
- 289 entreprises et 4100 salariés** équipés sur le territoire

AXE 3

Adapter la commande publique à la situation

Les élus de notre agglomération ont décidé de prendre des mesures dans le cadre de la commande publique pour soutenir les entreprises partenaires des missions et projets des collectivités. Les achats publics sont un secteur clé, contribuant à la dynamique de croissance de l'économie et générant des emplois, c'est pourquoi les élus d'Annemasse Agglo entendent rassurer et accompagner les entreprises via trois objectifs principaux :

Donner de la visibilité aux opérateurs économiques, rassurer sur la volonté de l'agglo et des communes de poursuivre leurs activités, projets et investissements

En ce sens, les services des différentes collectivités du territoire continuent à préparer et publier leurs projets d'achats et d'investissement. En leur qualité de maître d'ouvrage, l'agglo et les communes ont répondu activement aux sollicitations des entreprises volontaires à reprendre ou à poursuivre leur activité sur les chantiers pendant le confinement. Ainsi, depuis la mi-mai, tous les chantiers de l'agglomération ont repris et de nouveaux ont même commencés.

Favoriser une concurrence saine et la présentation d'offres abouties

Consciente des contraintes rencontrées par les entreprises, Annemasse Agglo et les communes ont fait preuve de flexibilité concernant les conditions de mise en concurrence. Celles-ci ont fait l'objet d'aménagements tel qu'un allongement des délais de remise des offres d'1 à 2 semaines, ou encore une adaptation des conditions de visite sur site ou de conduite des négociations. Une veille est maintenue sur les volumes de retrait de dossiers sur les consultations en cours ainsi que sur les questions formulées par les entreprises candidates, pour répondre le plus rapidement possible à leur demande et ajuster les dossiers de consultation si nécessaire.

Soutenir la trésorerie des entreprises pour leur permettre de passer le cap de la crise

Les services des collectivités se sont organisés pour maintenir et fluidifier au maximum le circuit de traitement des factures pendant le confinement. Les délais de paiement ont fait l'objet d'une vigilance accrue. Le régime des avances a été adapté en s'appuyant à la fois sur les dispositions issues du droit commun et sur celles découlant de l'ordonnance du 25 mars 2020. Des propositions d'avances ont été faites auprès de 20 fournisseurs, tous les marchés lancés depuis le mois d'avril 2020 comportent ainsi des taux d'avance compris entre 10% et 50%, sans conditions de montant du marché. Pour les marchés en cours d'exécution, les montants d'avances déjà versés peuvent également être revus à la hausse. Les difficultés d'exécution des marchés sont étudiées au cas par cas avec bienveillance et toute sanction financière automatique notamment au travers de l'application de pénalités de retard est proscrite.

+ de 10

chantiers ont repris leur activité avant le déconfinement

11

procédures de mise en concurrence engagées pendant le confinement

+ de
740 000€
d'avances engagées

<https://www.annemasse-agglo.fr/partenaires-et-pros/marches-publics>

AXE 4

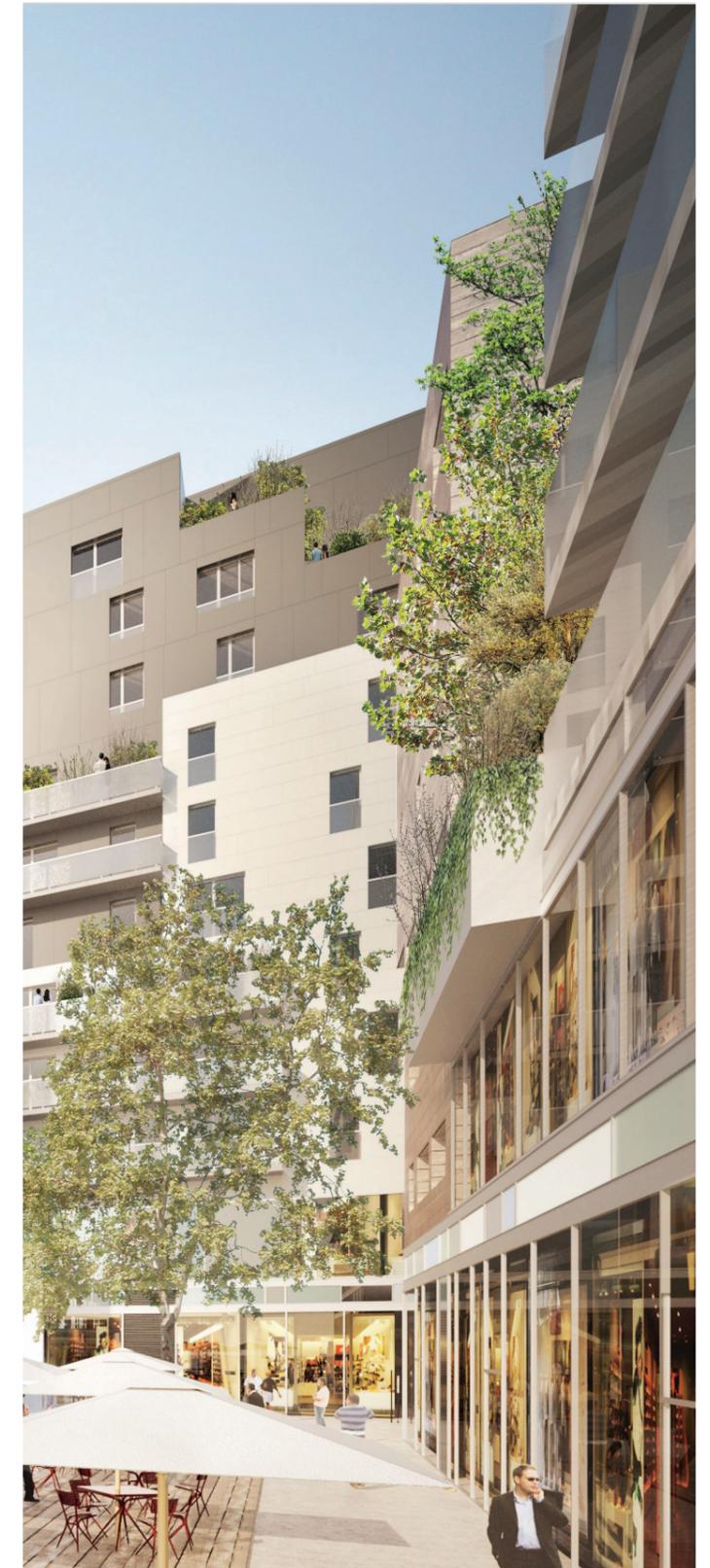
Alléger les charges locatives des entreprises

Report ou réduction des loyers des entreprises locataires d'Annemasse Agglo et des communes

Annemasse Agglo en tant que propriétaire/bailleur d'un certain nombre de locaux a pris la décision de reporter les échéances de loyers des entreprises et structures locataires. La collectivité s'engage également à appliquer des réductions de loyers voire des annulations en fonction de la situation économique de chaque locataire sur la période de confinement. Chaque dossier sera étudié au cas par cas et sur justificatifs. Une commission a été mise en place pour l'étude de ces dossiers, son avis tient compte des réalités économiques traversées par le secteur d'activité du locataire. Celles-ci viendront appuyer la prise de décision d'Annemasse Agglo. L'objectif étant d'être le plus réactif possible quant aux besoins de ces acteurs économiques locaux.

Annemasse Agglo invite les bailleurs à agir sur les loyers supportés par les commerçants

Annemasse Agglo a formulé une demande auprès des bailleurs de rallier l'élan de solidarité économique. Pour préparer l'après crise et afin de permettre un redémarrage rapide de l'activité économique, la collectivité en a appelé à la responsabilité de chaque propriétaire / bailleur du territoire, à qui il a été demandé, si la situation le nécessite et si celui-ci est en capacité de le faire, de pouvoir reporter voire parfois de réduire ou même d'annuler les échéances des loyers des entreprises et commerces locataires.



AXE 5

Agir sur la fiscalité locale

Les mesures fiscales représentent un levier d'actions important pour alléger les charges pesant sur les entreprises et soulager leur trésorerie, particulièrement tendue dans le contexte actuel. Ainsi, Annemasse Agglo et ses communes agissent pour que les impôts et taxes locales dues par les entreprises puissent faire l'objet d'aménagements dans leur paiement (reports, étalements...), voire, dans certains cas, d'exonérations ou d'abattements.

Pour toutes les entreprises

En s'adressant au Service des Impôts aux entreprises, il est possible de solliciter des aménagements pour le paiement de la CVAE (Cotisations sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), de la CFE (Cotisations Foncières), de la taxe foncière et de la Tascom (Taxe sur les Surfaces Commerciales).

Pour les entreprises qui rencontrent de très grandes difficultés financières

Ces entreprises sont invitées à saisir la Commission des Chefs des Services Financiers (CCSF) pour demander des délais sur le paiement de leurs dettes fiscales et sociales.

Pour les hôtels et autres « hébergeurs »

Report au 15 juillet du paiement de la taxe de séjour due pour le premier trimestre 2020.

Pour les commerces, hôtels, restaurants, cafés et bars

La quasi-totalité des communes du territoire vont accorder un abattement de 25% sur la TLPE due pour l'année 2020 (Taxe Locale sur les enseignes et Publicités Extérieures)

Certaines communes proposent un report voire une exonération des redevances d'occupation du domaine public et droits de terrasse.

Pour les 92 entreprises soumises à la redevance spéciale pour les déchets non ménagers

Annemasse Agglo pratiquera des reports et/ou étalements pour le paiement de cette redevance.

Pour les petites et moyennes entreprises des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel

A titre exceptionnel, Annemasse Agglo a décidé de baisser de deux tiers le montant de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) qui sera due en 2020 pour les petites et moyennes entreprises dont les secteurs sont particulièrement affectés par la crise sanitaire.

+ de 395 000€

de dégrèvement de la CFE pris en charge à parts égales entre Annemasse Agglo et l'Etat

AXE 6

Accorder des aides directes aux entreprises

Alors qu'à l'échelle nationale, régionale et départementale la mise en place d'aides financières aux entreprises se multiplie, **Annemasse Agglo contribuera au Fonds «Région Unie» mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes mais souhaite aussi constituer un Fonds local d'aides pour accompagner plus spécifiquement la reprise économique sur le territoire.**

**Contribuer au fonds «Région Unie»**

■ Pour les micro-entreprises, les associations, coopératives (< 10 salariés et CA annuel < 1 M€.)

■ Avance remboursable d'un montant compris entre 3 000 et 20 000€, cumulable avec le Fonds de solidarité national et tout autre prêt bancaire.

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

+ de 180 000€

de dotation versée par Annemasse Agglo (2€/habitant)

Créer un Fonds local d'aides pour la reprise économique

La période post crise revêt un enjeu fort, car de nombreuses entreprises devront réaliser des investissements nécessaires à l'adaptation de leur activité (adaptation aux nouvelles normes, aux nouvelles exigences de marché, ...), alors qu'elles seront financièrement affaiblies. Les dispositifs existants - Prêt Garanti par l'Etat (PGE), Fonds de solidarité Etat/Régions, Fonds d'urgence de la Région ARA, Aides du département de la Haute-Savoie... ne couvrent pas tous les cas de figure et resteront trop limités pour certaines entreprises. Notamment, les entreprises de plus de 10 salariés ne sont pas éligibles à certains de ces dispositifs. Or, sur le territoire d'Annemasse Agglo, 350 établissements privés comptent 10 salariés ou plus, et génèrent à eux seuls plus de 14.000 emplois (29 000 salariés au total sur Annemasse Agglo).

Annemasse Agglo étudie actuellement la mise en place éventuelle d'un fonds d'aides directes local à hauteur de 200 000€ pour subventionner des investissements locaux d'entreprises afin de favoriser la reprise économique. L'objectif de ce dispositif est bien d'apporter une solution complémentaire aux aides étatiques, régionales ou autres déjà existantes.

<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/414-mesures-d-urgence-covid19.htm>

Soutien aux producteurs locaux

Conscients des difficultés que peuvent engendrer les mesures ministérielles de confinement sur les agriculteurs et leurs exploitations, que ce soit en terme de récolte ou en terme de ventes (fermeture des lieux de vente, des restaurants, cantines, marchés ouverts...), Annemasse Agglo organise un relais d'information en direction des habitants sur les lieux de vente dans lesquels sont distribués leurs produits. Une carte permet ainsi d'identifier en un clin d'œil les différentes fermes et enseignes, respectant les mesures ministérielles sanitaires, qui proposent les produits des agriculteurs locaux : fruits et légumes de saison, fromages, viandes, charcuteries, herbes aromatiques... Sans oublier les ventes de graines et plants produits localement, puisque la période de plantation est en cours.

Pour les producteurs alimentaires et les horticulteurs qui ont besoin d'écouler leur production auprès de réseaux de distribution, la MED les met en lien avec les circuits de distribution référencés par la chambre d'Agriculture.

<https://www.annemasse-agglo.fr/infos-et-loisirs/actualites/annemasse-agglo-soutient-les-producteurs-locaux>



Les marchés de producteurs, un enjeu important pour les communes de l'agglomération

Plusieurs communes de l'agglomération ont maintenu des marchés de producteurs afin de proposer une solution d'approvisionnement alimentaire de proximité aux habitants tout en contribuant au maintien de l'activité des agriculteurs locaux. Sur Annemasse, 10 producteurs locaux de fruits, légumes, fromages, oeufs... ont pu proposer leurs produits aux quelques 500 clients par semaine.

Soutien à la filière lait-fromage

Le fromage fait partie du patrimoine Haut-Savoyard. Pour une très grande majorité, les fromages sont reconnus en Appellation d'Origine Protégée (AOP) et Identification Géographique Protégée (IGP). La crise du Covid-19 vient impacter considérablement l'ensemble de la filière laitière, que ce soit les metteurs en marché, les ateliers de fabrication et les éleveurs. Par ailleurs, les plus démunis se trouvent encore plus fragilisés en ces temps de crise, les banques alimentaires de Savoie et Haute-Savoie sont en attente de produits alimentaires.

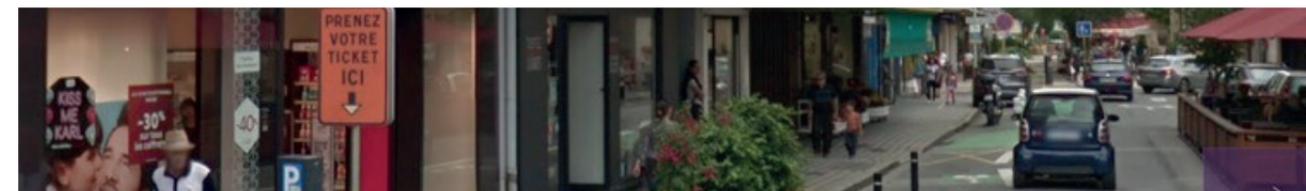
Annemasse Agglo a donc décidé de participer à l'opération de don de lait et fromages savoyards, lancée par l'Interprofession laitière de Savoie, à destination des collectivités, pour être en mesure d'approvisionner ces banques alimentaires dont le lait et le fromage font défaut. Cette action est doublement avantageuse puisqu'elle permet d'aider les plus démunis et de soutenir les éleveurs du territoire afin de leur donner des clés pour faire face aux difficultés du marché, pour qu'ils puissent écouler leur production et réduire leurs coûts de stockage.

Grâce aux dons collectés, les achats seront effectués auprès des différents opérateurs : fromagers, affineurs, coopératives à gestion directe, éleveurs fermiers.



45 000€
de participation d'Annemasse Agglo à l'opération

Conscients du fort impact de la crise pour les commerçants et restaurateurs, dont la plupart ont subi – ou subissent encore – des fermetures administratives, Annemasse Agglo, les communes, l'Office de commerce « Côté Annemasse » et les Unions commerciales du territoire coordonnent leurs efforts pour favoriser un retour de la clientèle dans ces établissements, et plus largement, poursuivent l'action déjà engagée avant la crise pour dynamiser nos centres-villes.



Soutien des commerces et autres activités de notre «cœur d'agglomération», focus sur les actions de la ville d'Annemasse.

Les actions menées pendant le confinement

Durant la période de confinement, la ville d'Annemasse a mis en place des actions à plusieurs niveaux comme la suspension de taxe, la gratuité du stationnement et la valorisation des commerces grâce à des communications ciblées. Voici un point sur les actions en question :

- La suspension du recouvrement de l'ensemble des redevances d'occupation du domaine public ainsi que des droits de voirie pour les terrasses;
- La gratuité du stationnement sur voirie et dans les parkings en surface clos (place des marchés, Clos Fleury, Pierre Sépard), ainsi que deux heures de gratuité appliquées tous les jours dans les parkings souterrain (Montessuit, Libération, Chablais Parc, Etoile-Gare);
- Le remboursement des chèques parking non utilisés par les commerçants dont la date d'échéance était fixée au 31 mars 2020;
- Le recensement et la mise en ligne de la liste des commerces alimentaires de proximité qui sont restés en activité, notamment avec la mise en avant des commerces proposant des livraisons à domicile et/ou de la vente à emporter;
- La mise en place d'une campagne de communication incitant les habitants à privilégier les commerces de proximité pendant la crise (#siphonnésdulocal).

Les actions post-confinement

- Remise en place des tarifs de stationnement de manière progressive après le 11 mai;
- Exonération de 3 mois des redevances d'occupation du domaine public pour tout acteur économique;
- Autorisations d'agrandissements et de créations de terrasses jusqu'au 30 septembre 2020 afin de maintenir le flux de clientèle dans les bars et restaurants;
- Soutien apporté aux unions de commerçants dans la mise en place de leurs événements prévus à la rentrée;
- Dérogation exceptionnelle accordée aux commerces pour leur permettre d'ouvrir les dimanches 21 juin et 19 juillet, à l'occasion de la fête des pères et de la musique ainsi que durant les soldes.

www.annemasse.fr

«Le plaisir de se retrouver!»

«Le plaisir de se retrouver», c'est la campagne de communication qu'a déployée l'office de commerce Côté Annemasse pour accompagner la reprise d'activité des commerçants du territoire. L'office de commerce a également accompagné l'ouverture dominicale autorisée pour la fête des pères grâce à une action de communication spécifique.

Favoriser l'adaptation des acteurs économiques aux enjeux de «l'après crise sanitaire»

Cette crise sanitaire et économique sans précédent amène les entreprises à s'interroger sur leur modèle économique et à trouver des moyens pour rendre leur entreprise plus résiliente et s'adapter aux nouvelles pratiques et enjeux générés par la crise. Sans état des lieux, remise en cause, réinvention du modèle économique et/ou de l'offre commerciale, les possibilités de rebond de l'entreprise seront moindres mais tous les chefs d'entreprise n'ont pas la même capacité à agir. L'accompagnement et la montée en compétences des artisans, des dirigeants et de leurs salariés présentent donc un enjeu fort pour assurer une vraie reprise économique. Deux dispositifs permettent d'accompagner cette reprise :

Rez'Up, le dispositif dédié aux créateurs, repreneurs et entrepreneurs, animé par la Maison de l'Economie Développement avec le soutien d'Annemasse Agglo, a adapté son offre. De mai à septembre sont programmés :

- des ateliers sur le développement commercial en période de crise, la transformation de la communication vers le digital, le pilotage d'entreprise...;
- des conférences pour suivre la conjoncture économique nationale et départementale;
- des entretiens individuels avec des experts sur + de 8 thématiques : développement commercial, financements, assurances, immobilier, droit des affaires...;
- des cycles pour la création et reprise d'entreprise.



13 ateliers
2 conférences
36 entretiens experts

Ces accompagnements sont disponibles en présentiel comme en visio!

Les entreprises peuvent également soumettre des suggestions d'atelier selon leurs besoins à l'adresse : guichet@med74.fr



La MED, la CMA74 et la CCI74 se sont coordonnées pour proposer une action dénommée «REAGIR - Relancer son Entreprise AGilement pour Rebondir». **Ce dispositif propose des formations, diagnostics, accompagnements, conseils de qualité, gratuits ou à tout petits prix dans les domaines suivants :**

- | | |
|---------------------------|-----------------------------|
| - Appui post-covid | - Parcours international |
| - Transformation digitale | - Transmission d'entreprise |
| - Atouts numériques | - Ambition artisanat |
| - Performance commerciale | - Pilotage d'entreprise |



12 000€
de participation
d'Annemasse Agglo à
cette action

Ces conditions tarifaires exceptionnelles sont rendues possible grâce à la prise en charge par Annemasse Agglo et les chambres consulaires partenaires de 10 à 100% de la facture des entreprises.